



ARTICLE

Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur

Capres

L'accueil, le soutien et l'intégration des étudiants en situation de handicap au Cégep du Vieux Montréal

Carole Lavallée

Directrice adjointe des études
Responsable du SAIDE
Cégep du Vieux Montréal

Bachelière en orthopédagogie, madame Carole Lavallée détient une maîtrise en pédagogie préscolaire et primaire et a complété la scolarité de doctorat en Éducation.

Madame Lavallée a enseigné au Cégep du Vieux Montréal pendant 18 ans. Elle y occupe depuis 5 ans un poste de directrice adjointe aux études.



Cet article est paru dans l'Infolettre du réseau collégial du Québec, N° 15 le 28 février 2011 diffusé une fois par mois.

Créé en 1968, le Cégep du Vieux Montréal (CVM) est issu du regroupement de plusieurs institutions d'enseignement supérieur et a hérité, dès sa création, de solides traditions d'enseignement tant technique que préuniversitaire. Situé en plein cœur du Quartier Latin, au centre-ville de Montréal, il accueille chaque année plus de 6 000 étudiants inscrits à la formation régulière ou à la formation continue dans 49 programmes. Depuis de nombreuses années, le CVM est reconnu pour son expertise dans l'inclusion des étudiants en situation de handicap. En effet, depuis sa création le collège a été un lieu d'intégration des personnes sourdes et malentendantes. D'ailleurs, il est devenu le plus important employeur d'interprètes en langue visuelle au Québec.

Après l'intégration de ces premiers étudiants, le cégep a été mandaté en 1982 par le ministère de l'Éducation pour accueillir et favoriser l'accessibilité aux études supérieures d'étudiants ayant d'autres limitations. C'est ainsi que le CVM a étendu son action auprès d'étudiants ayant une déficience motrice, un trouble organique ou neurologique. Conséquemment, en 1989, le Cégep du Vieux Montréal, par l'entremise de son Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE), s'est vu confier par le ministère de l'Éducation un mandat suprarégional afin de coordonner l'accueil et l'intégration des étudiants ayant des besoins particuliers dans les collèges de l'ouest du Québec. C'est ainsi que le SAIDE a pu faire bénéficier d'autres institutions, tant francophones qu'anglophones, de l'expertise développée. Précisons que le Cégep Sainte-Foy possède le même mandat pour l'ensemble des collèges de l'est du Québec.

Contexte : La responsabilité des collèges face aux étudiants en situation de handicap

En vertu de la Charte des Droits et Libertés de la personne et de la politique d'intégration mise de l'avant par l'Office des personnes handicapées du Québec, les établissements d'enseignement ont une obligation d'accommodement pour permettre l'accessibilité aux études des personnes handicapées ou ayant une limitation fonctionnelle. Dans ce contexte, des accommodements sont des mesures mises en place pour suppléer ou compenser un trouble qui touche directement les principales tâches d'un étudiant à savoir lire, écrire, écouter, comprendre, concevoir et manipuler. En fait, les accommodements offerts par les collèges concernent principalement le contexte dans lequel les cours ou les évaluations se déroulent. Par exemple, pour un étudiant sourd ou malentendant, un interprète visuel traduit en simultané les paroles de l'enseignant et les interventions des étudiants; pour un étudiant ayant un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale du temps supplémentaire est proposé pour les évaluations afin de diminuer l'anxiété ou permettre à l'étudiant de mieux planifier son temps entre la compréhension des consignes, la réalisation et l'autocorrection.

En début de session, l'enseignant reçoit du SAIDE une lettre l'informant de la présence d'un étudiant en situation de handicap dans sa classe ainsi que des accommodements auxquels l'étudiant a droit en regard de son diagnostic. Mentionnons qu'il arrive souvent qu'un enseignant recommande à un étudiant de consulter le SAIDE s'il a un doute sur la condition d'un étudiant ou lorsqu'un étudiant lui confie une problématique. Ainsi, l'enseignant peut collaborer à la mise en place de mesures d'accommodements réalistes avec son contexte d'enseignement. Dans tous les cas de figure, l'enseignant et le professionnel du SAIDE, tout en agissant sans discrimination ni privilège, doivent être réalistes face aux difficultés vécues par l'étudiant, car celui-ci doit avoir les capacités d'atteindre les mêmes compétences que les autres étudiants.

Qui sont les étudiants en situation de handicap ?

Si les établissements ont la responsabilité d'accommoder un étudiant en situation de handicap, pour sa part, l'étudiant doit informer le SAIDE, ou à tout autre service adapté d'un collège, de sa condition et fournir un diagnostic d'un médecin ou d'un spécialiste reconnu. Comme les autres étudiants, les étudiants en situation de handicap doivent répondre aux compétences et aux règlements du collège. Et, comme la plupart des jeunes adultes que les cégeps reçoivent, ils doivent développer leur autonomie (notamment, demander de l'aide lorsque nécessaire et se détacher du mode d'intervention plus individualisé fourni par l'école secondaire). Mentionnons que plusieurs étudiants, souhaitant profiter de l'autonomie nouvellement offerte par l'ordre collégial, attendent malheureusement d'être confrontés à un échec pour s'identifier au SAIDE et fournir un diagnostic.

Selon la définition de handicap donné par l'Office des personnes handicapées du Québec, ces étudiants présentent une incapacité significative et persistante qui peut être d'ordre :

- sensoriel (par exemple : auditive, visuelle);
- moteur (paralysie, parésie, dystrophie musculaire, ataxie) ;
- organique (fibrose kystique, maladie de Crohn) ;
- neurologique (dysphasie, traumatisme crânien, trouble du traitement auditif, trouble envahissant du développement) ;
- trouble de santé mentale (trouble bipolaire, anxiété généralisée, dépression sévère, troubles obsessionnels compulsifs, etc.) ;
- trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie).
- Contrairement à une difficulté qui peut être ponctuelle et surmontée par certaines mesures d'aide offertes par des centres d'aide (en français, par le tutorat par les pairs, etc.), un trouble est une pathologie documentée et diagnostiquée par un spécialiste. Les étudiants ayant un trouble d'apprentissage ont un développement cognitif normal. Ils

n'ont pas de retard intellectuel. Au niveau cognitif, ils peuvent réussir des études postsecondaires à la condition d'avoir accès à des outils ou mesures appropriés.

- Au cégep du Vieux Montréal, en 2009-2010, près de 200 étudiants sont inscrits au SAIDE et bénéficient de mesures d'aide. À titre indicatif, dans l'ensemble de la province, ils sont plus de 4000.

Le SAIDE comme Centre désigné pour le soutien des collèges de l'ouest du Québec

Nous l'avons mentionné, en plus de veiller à l'accueil et à l'intégration de ses propres étudiants ayant des besoins particuliers, le SAIDE du Cégep du Vieux Montréal est mandaté par le ministère de l'Éducation pour coordonner l'accueil et l'intégration des étudiants inscrits dans les 27 collèges de l'ouest du Québec. Pour ce faire, chaque collège possède un répondant local et le SAIDE anime et soutient ce réseau de répondants locaux. C'est dans ce contexte que le SAIDE du Cégep du Vieux Montréal assure un service-conseil aux collèges pour les accommodements à offrir aux étudiants, pour valider les plans de services (aux fins de financement) et pour agir comme fiduciaire des subventions aux étudiants handicapés. Plus précisément, pour les étudiants sourds et malentendants, le SAIDE organise les services d'interprétariat et coordonne la production de médias substituts (braille, etext, productions sonores) pour les étudiants ayant une incapacité visuelle ou un trouble d'apprentissage. Il produit aussi les copies adaptées de l'épreuve uniforme de français, fournit par l'entremise de son parc mobile provincial du matériel spécialisé aux collèges qui le demandent, etc.

Ce mandat a permis au SAIDE de développer une expertise sans égal en ce qui a trait à l'adaptation de l'enseignement à une diversité de besoins et à l'innovation pédagogique. Par exemple : depuis trois ans, il a conçu et mis en place un modèle de tutorat adapté par les pairs pour les étudiants ayant un trouble d'apprentissage; les membres du SAIDE sont appelés régulièrement à faire des présentations lors des journées pédagogiques des collèges publics et privés et lors de colloques; des formations sont aussi offertes; depuis janvier 2010, le SAIDE collabore à un projet interordres (chantier 3 des transferts fédéraux) intitulé : intégrer les nouvelles populations étudiantes en situation de handicap : Mission possible! (en collaboration avec les universités du Québec à Montréal, de Montréal et avec le collège Montmorency); l'automne dernier, le MELs a reconnu au cégep du Vieux Montréal et au collège Dawson, un centre collégial de transfert des technologies (CCTT) en pratiques sociales novatrices portant sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap : le CRISPESH.

Grâce à la détermination de tous et à l'innovation, plusieurs étudiants ont pu vivre des réussites autrefois impensables. Ainsi, une étudiante sourde est devenue éducatrice à l'enfance. Un étudiant tétraplégique termine un diplôme d'études collégiales (DEC) en multimédia. Des étudiants ayant un TED terminent des études collégiales et souhaitent poursuivre leurs études à l'université. Un étudiant malentendant a obtenu un DEC en soins infirmiers, a réussi les examens de l'Ordre et travaille actuellement dans un hôpital. Un étudiant ayant une paralysie cérébrale, qui le maintient en fauteuil roulant motorisé, a reçu une bourse du millénaire, a obtenu un DEC sciences humaines et poursuit des études universitaires en travail social. Un étudiant ayant une déficience visuelle majeure représente les étudiants à la commission des études et au conseil d'administration de son collège. Une étudiante sourde gestuelle qui a obtenu un DEC en sciences de la nature et étudie maintenant à l'université en kinésiologie. La liste est longue et continuera de s'allonger...

Pour en savoir plus sur le centre collégial de transfert des technologies (CCTT) en pratiques sociales novatrices portant sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap : [le CRISPESH](#)